Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260706-2026_106-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 06 juillet 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-106

En exercice : 27
Présents (P) : 23
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 26 juin 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (E – A donné pouvoir à Ange PRIOUL), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (P), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (E – A donné pouvoir à Casimir LECHEVALIER), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (E), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Sophie BLEJEAN

REFONTE DU PARCOURS EN SCENOVISION® A PAIMPONT AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260706-2026_106-DE

Vu *le Code général des collectivités territoriales ;*
Vu *les articles L. 2171-2 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux marchés de conception-réalisation ;*
Vu *les articles L. 2122-1 et R. 2122-3 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;*
Vu *l'étude de faisabilité pour la réalisation d'un programme d'évolution du parcours de visite en Scénovision® et son rapport final en date de juin 2026*
Vu *l'avis favorable rendu par les membres de la commission tourisme le 03 juin 2026*

Madame la Vice-Présidente en charge du tourisme rappelle à l'assemblée que Brocéliande Communauté a engagé une réflexion sur l'avenir du parcours scénographique « Brocéliande, la Porte des Secrets » afin de moderniser cet équipement touristique majeur du territoire et de renforcer son attractivité auprès des visiteurs.

Elle rappelle que ce parcours créé en 2012 et fait l'objet d'une refonte/amélioration partielle en 2018. Sa fréquentation est en croissance continue depuis son ouverture et son impact économique est reconnu. Malgré douze années d'exploitation satisfaisante, les constats font apparaître une concentration des incidents sur les périodes d'exploitation continue, ainsi qu'une récurrence régulière de dysfonctionnements tout au long de l'année. Il a également été fait le constat que certains contenus, dispositifs mais aussi différentes séquences montrent aujourd'hui leurs limites face aux attentes du public, aux enjeux de renouvellement de l'expérience et aux contraintes d'exploitation.

C'est dans ce cadre, que suite à une mise en concurrence, une étude de faisabilité et de programmation a été confiée à la Prod est dans le pré. Cette étude a permis de définir un nouveau parcours de visite reposant sur une réécriture complète du scénario, une modernisation des contenus et une refonte des dispositifs scénographiques et techniques.

Le projet retenu s'articule autour d'un parcours immersif renouvelé mettant en scène Merlin et Viviane comme fils conducteurs de la visite et proposant une découverte sensible, pédagogique et contemporaine de la forêt de Brocéliande, de ses légendes, de ses habitants et de son patrimoine.

Les principales évolutions proposées correspondant à une reprise globale technique du parcours pour traiter les fragilités techniques de manière globale et cohérentes, de renforcer la robustesse du parcours à moyen et long terme, de faciliter la maintenance, sont les suivantes :

- Réécriture complète du scénario de visite ;
- Modernisation des contenus audiovisuels et multimédias ;
- Création de nouveaux décors et ambiances scénographiques ;
- Intégration de dispositifs de projection et de vidéo-mapping ;
- Renouvellement des équipements sonores et lumineux ;
- Aménagement des espaces de circulation entre les différentes séquences du parcours ;
- Réalisation des travaux nécessaires à l'intégration de l'ensemble de ces dispositifs ;
- Essais, réglages et mise en service du nouveau parcours.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 335 268 € HT.

Compte tenu de la nature du projet, les prestations de conception scénographique, d'écriture, de création audiovisuelle, de réalisation des décors, d'intégration technique, de programmation son et lumière, de travaux d'aménagement et de mise au point finale sont étroitement liées et doivent être conduites de manière simultanée afin de garantir la cohérence artistique, technique et fonctionnelle du parcours.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260706-2026_106-DE

Il est donc proposé de recourir à un marché de conception-réalisation.

Par ailleurs, le projet consiste à faire évoluer une Scénovision® existante conçue selon un concept original développé par son créateur historique. La refonte envisagée s'appuie directement sur les éléments constitutifs du parcours actuel, ses contenus, ses procédés de mise en scène et ses caractéristiques techniques. Dans ces conditions, les prestations ne peuvent être confiées qu'à un opérateur économique déterminé disposant des droits, connaissances antérieures et savoir-faire nécessaires à la transformation du dispositif existant.

Il est donc proposé de recourir à la procédure prévue à l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique permettant la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Après en avoir délibéré, avec 24 voix pour et 1 abstention (Fleur de LAUNAY), le conseil communautaire décide :

- de VALIDER l'hypothèse de transformation globale du parcours de visite en Scénovision® dans ses dimensions narratives, scénographiques, techniques, immersives et opérationnelles;
- d'APPROUVER le principe du recours à un marché de conception-réalisation pour la réalisation de cette opération;
- d'APPROUVER le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable sur le fondement de l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique;
- d'APPROUVER l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération fixée à 1 335 268 € HT;
- d'AUTORISER le Président à engager les négociations nécessaires à la conclusion du marché;
- d'AUTORISER le Président à signer le marché ainsi que l'ensemble des actes et documents nécessaires à son exécution;
- de DONNER POUVOIR au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 07 juillet 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT